

Annonces officielles



Commune d'Anniviers

Enquête publique

L'Administration communale soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire déposée par:

- Monod Thierry Michel, pour la rénovation des façades et de la toiture, parcelle 152, folio 1, propriété de Käch Nicole Suzanne et Monod Thierry Michel, zone village, située au lieu dit Zattelet-Condémine à Saint-Luc – coordonnées 2°12'123 / 1°118'799.

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampellets 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête. Les oppositions sont à envoyer, dans les trente jours, en courrier recommandé.

Anniviers, le 24 mai 2019
L'Administration communale



Commune d'Arbaz

Création d'une zone réservée – l'ensemble de la zone à bâtir communale

Le Conseil municipal d'Arbaz rend notoire qu'il a décidé, en séance du 20 mai 2019, de déclarer zone réservée, en vertu des dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'ensemble de ses zones à bâtir communales, selon le périmètre indiqué dans le plan déposé et mis à l'enquête publique à la commune.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de cette zone réservée, une adaptation du plan d'affectation et de la réglementation y relative, afin de garantir une utilisation rationnelle et judicieuse du territoire / assurer la réalisation des objectifs communaux d'aménagement du territoire sur les parcelles concernées / favoriser un développement cohérent en relation avec l'application du plan directeur cantonal révisé et des nouvelles bases légales fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire. A l'intérieur de cette zone réservée, rien ne sera entrepris qui puisse entraver le but poursuivi par cette zone réservée.

La zone réservée est prévue pour une durée maximale de cinq ans. Elle entre en force dès la publication dans le Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal l'instituant.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Une information publique aura lieu le jeudi 13 juin 2019 dans le cadre de l'assemblée primaire de la municipalité au foyer de la salle polyvalente d'Arbaz.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées et signées, notamment quant à la nécessité de la zone réservée, sa durée ou l'opportunité du but poursuivi, seront adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication, conformément à l'art. 19 al. 3 LcAT. Le Conseil d'Etat statue sur les oppositions (art. 19 al. 4 LcAT).

Arbaz, le 24 mai 2019
L'Administration communale



Commune d'Ardon

Enquête publique

L'Administration communale d'Ardon soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire déposée par:

- Requéant: Crettaz Gael, Ardon
Propriétaires: Albasini Laurence et succession d'Albasini Edmond Pascal, Ardon, pour la construction d'une villa familiale, sur la parcelle No 2577, pl.16, au lieu dit Nayat, coordonnées 2°586'390/1°117'810, zone résidentielle 0.30 (DS II).

Les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être formulées par écrit dans les trente jours dès la présente publication au greffe communal où il peut être pris connaissance des plans déposés.

Ardon, le 24 mai 2019
L'Administration communale



Commune d'Ayent

Enquête publique

L'Administration communale d'Ayent soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de bâtir déposée par:

- M. Eric Aymon, route du Belvédère 1, 1965 Savièse, pour la transformation d'un appartement et la pose de deux fenêtres de toit au bâtiment sur parcelle No 5716, folio 27, à Saint-Romain, zone des villages, coord. 597'985 / 125'675, propriété du requérant et de M. André Travelletti. Auteur des plans: Aymon Philippe à Ayent.

Il peut être pris connaissance des plans et dossiers au bureau du Service technique communal. Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être adressées, en deux exemplaires, sous pli recommandé, à l'Administration communale dans un délai de trente jours à partir de la publication au Bulletin officiel.

Ayent, le 24 mai 2019
L'Administration communale



Commune de Bagnes

Restriction de circulation au Châble – Fermeture de routes – Dimanche 2 juin 2019

En raison du 28e Tour du val de Bagnes, la police municipale de Bagnes informe les usagers que la place centrale du Châble sera fermée le dimanche 2 juin 2019 de 7 h à 19 h.

Une déviation du trafic pour Bruson sera mise en place par le chemin de Profray via Châble Creux ainsi que par la rue Félix-Corthay sens montant et par le chemin de Châble Creux via Profray pour le sens descendant.

Les routes chemin de l'Eglise et chemin de l'Abbaye seront fermées à la circulation. Les usagers sont priés de se conformer aux indications de la police municipale ainsi qu'à la signalisation provisoire mise en place et de faire preuve de compréhension.

Bagnes, le 24 mai 2019
L'Administration communale



Commune de Bagnes

Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par:

- Requéant: M. Prah Peder
Auteur des plans: Vaudan Philippe Architecture
Situation: parcelle n° 460, folio n° 130, zone touristique centre T1, lieu dit Corbet à Verbier, coordonnées 1104801 / 2583941
Propriétaires: M. Prah Berndt et M. Prah Peder
Projet: construction d'un barbecue. En dérogation à l'art. 97 du RCCZ.
- Requéante: Mme Morgan Clarisse
Auteur des plans: Vaudan Philippe Architecture
Situation: parcelle n° 16586, folio n° 92, zone village V1, à Médières, coordonnées 1104326 / 2583330
Propriétaires: Mme Morgan Clarisse, Mme Strauven Marie-Claire, M. Deléglise Jean Claude
Projet: transformation d'un appartement et création d'une fenêtre de toit rampante.
- Requéant: M. Morisod Xavier
Auteur des plans: Burgazzoli Architecture SA
Situation: parcelle n° 15455, folio n° 90, zone résidentielle R3, lieu dit La Luy à Verbier-Village, coordonnées 1104827 / 2582865
Propriétaires: Mme Besson Corinne, Mme Besson Sophie et M. Morisod Xavier
Projet: création d'une fenêtre en façade sud.

Les dossiers sont consultables auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouvertures, les jours ouvrables, de 8 h à 11 h 30 ou sur rendez-vous.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées en particulier quant à la qualité pour agir seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale de Bagnes, Service des constructions, route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Le Châble, le 24 mai 2019
L'Administration communale



Commune de Bagnes

Délivrance d'une autorisation d'exploiter – Changement d'enseigne

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Bagnes porte à la connaissance du public que M. Thierry Jaccard, domicilié à Bagnes – 1936 Verbier, lui a adressé une requête afin d'obtenir une autorisation d'exploiter au sens de la dite loi et de modifier l'enseigne.

Ancienne enseigne: Le Gastby
Nouvelle enseigne: Monoski Klub
Locaux et emplacement: parcelle 132, rue de la Poste 20, Verbier
Prestations: mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
Heures d'ouverture et de fermeture: 15 h-4 h
Début de l'activité: dès autorisation
Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante: Commune de Bagnes, Service des patentes, rte de